

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260424-D20260424_03026-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 24 DU MOIS D'AVRIL, À VINGT HEURES CINQUANTE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DÛMENT CONVOQUÉ LE 20 AVRIL 2026, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARION JOUBERT

ÉLU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE
BOURLON Florence	Conseiller municipal				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
DOTHÉE Rachel	Conseillère municipale				<i>Procuration à Florence BOURLON</i>
DUCEPT Johann	Conseiller municipal				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				<i>Procuration à Christia MARSAUD</i>
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	2ème adjointe				<i>Procuration à Cyrille PELTIER</i>
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				<i>Procuration à Marion JOUBERT</i>
MAURIN Emmanuel	1 ^{er} adjoint				
MORIN-FERCHAUD Manuel	Conseiller municipal				
PELTIER Cyrille	3ème adjoint				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	9	5	1	4

D2026 04 24_03 026

VOTE DU TAUX DES IMPÔTS LOCAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260424-D20260424_03026-DE



Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,
Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,
Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (état 1259),

CONSIDÉRANT

L'état 1259 COM a été notifié à la commune et les bases d'imposition ont été communiquées permettant de calculer le montant prévisionnel attendu au titre de la fiscalité directe locale 2026.

IMPÔT LOCAL	Bases d'imposition effectives 2025	Taux 2025	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelle 2026	Taux 2026 (%) sans hausse	Produits attendus 2026 sans hausse
Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFB)	902 828	33,15	99,25	926 900	33,15	307 267
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	172 351	45,71	125,77	173 500	45,71	79 307
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	160 594	16,53	54,92	159 600	16,53	26 382
						412 956

Coefficient correcteur (réforme de la Taxe d'Habitation) : 57 999 euros

Allocations compensatrices = 16 055 euros

TOTAL PRODUIT Fiscalité Directe Locale PRÉVISIONNEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2026 = 487 010 euros

PROPOSITION

- Décide une hausse proportionnelle de 2,5 % (coefficient de variation proportionnelle de 1,025005) des taux d'imposition des trois taxes (TFB, TFNB, THS) par rapport à ceux votés en 2025
- Fixe les taux applicables en 2026 comme suit :

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260424-D20260424_03026-DE



IMPÔT LOCAL	Taux applicable en 2026 (%)
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	33,98
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	46,85
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	16,94

- indique les produits attendus comme suit :

IMPÔT LOCAL	Taux 2026 (%)	Produits attendus 2026
Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFB)	33,98	314 961
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	46,85	81 285
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	16,94	27 036
		423 282

RÉSULTAT DU VOTE

MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE

MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	8	9	4	13	3	10	8	2

Le Maire, Christine LELOT

Le 29/04/2026

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 085-218500148-20260424-D20260424_03026-DE

Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 06/05/2026

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 014 BAZOGES EN PAREDS
 ARRONDISSEMENT : 85 FONTENAY LE COMTE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC FONTENAY LE COMTE

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
 Reçu en préfecture le 06/05/2026
 Publié le
 ID : 085-218500148-20260424-D20260424_03026-DE

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	902 828	33,15	99,25	926 900	307 267	33,98	314 961
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	172 351	45,71	125,77	173 500	79 307	46,85	81 285
Taxe d'habitation (TH)	160 594	16,53	54,92	159 600	26 382	16,94	27 036
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					412 956		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	423 282

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		33,98		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	423 282	=	46,85		
Taxe d'habitation (TH)	412 956	=	16,94		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			16 055	0	0	57 999	74 054

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
423 282		74 054		497 336

A LA ROCHE SUR YON

Le 10 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
PHILIPPE FERTIER-POTTIER

Le 23/04/2026

Pour la Commune,

Le Maire, Christine LELOT



Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 014 BAZOGES EN PAREDS
 ARRONDISSEMENT : 85 FONTENAY LE COMTE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC FONTENAY LE COMTE

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
 Reçu en préfecture le 06/05/2026
 Publié le
 ID : 085-218500148-20260424-D20260424_03026-DE



TAUX
 FDL
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS Taxe foncière sur le bâti : a. Personnes de condition modeste <input type="text" value="641"/> b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte <input type="text" value="0"/> c. Locaux Industriels <input type="text" value="406"/> d. Logements sociaux et longue durée <input type="text" value="96"/> Taxe foncière sur le non bâti : <input type="text" value="14 912"/> Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV <input type="text"/> b. Dotation pour recentrage THRS <input type="text"/> c. Mayotte <input type="text" value=">>>"/> Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire <input type="text" value=">>>"/> b. Base minimum <input type="text"/> c. Locaux industriels <input type="text"/> d. Autres allocations <input type="text"/>		2. BASES EXONÉRÉES Taxe foncière sur le bâti : a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi <input type="text" value="59 425"/> Taxe foncière sur le non bâti : a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi (terres agricoles) <input type="text" value="72 664"/> c. Par la loi (autres) <input type="text" value="86"/> Cotisation foncière des entreprises : a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi <input type="text"/>		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES a. Éoliennes et hydrollennes <input type="text"/> b. Centrales électriques <input type="text"/> c. Centrales photovoltaïques <input type="text"/> d. Centrales hydrauliques <input type="text"/> e. Centrales géothermiques <input type="text"/> f. Transformateurs électriques <input type="text"/> g. Stations radioélectriques <input type="text"/> h. Installations gazières et autres <input type="text"/> i. Taxe sur les pylônes <input type="text"/> 5. RÉFORMES FISCALES a. TVA compensant la TH <input type="text" value=">>>"/> b. TVA compensant la CVAE <input type="text" value="0"/> c. Coefficient correcteur <input type="text" value="1,193041"/> d. Taux FB commune 2020 <input type="text" value="15,84"/> e. Taux FB département 2020 <input type="text" value="16,52"/>	
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX					
6.1. TAUX PLAFONDS					
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	40,12	100,30	1,05	99,25
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	49,27	127,98	2,21	125,77
Taxe d'habitation (TH)	23,67	26,29	65,73	10,81	54,92
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle... a. ...la diminution sans lien a été appliquée <input type="text" value=">>>"/> b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés <input type="text" value=">>>"/>			6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH a. Taux moyen départemental <input type="text" value="16,84"/> b. Taux maximum de la majo <input type="text" value="0,310"/>		
6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau : a. National <input type="text" value=">>>"/> b. Communal <input type="text" value=">>>"/> Taux maximum : a. Taux communal majoré à ne pas dépasser <input type="text" value=">>>"/> b. Taux maximum de la majoration spéciale <input type="text" value=">>>"/> Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique <input type="text" value="22,14"/>					